

AR PREFECTURE

017-200041523-20200814-DEC366_2020-AI
Reçu le 14/08/2020

SAINTONGE

Décision n° 366 / 2020
AB

**COMMUNAUTE DES COMMUNES
DE LA HAUTE SAINTONGE**

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (Point 12 : de décider de la conclusion de la révision de louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute Saintonge décide de conclure avec la société AD KONCEPT ;

- Un bail commercial à compter du 1^{er} juin 2020 jusqu'au 31 mai 2029, pour des locaux situés 44 cours Jean Jaurès 17800 PONS, d'une surface totale de 1 001,33 m².
Le loyer mensuel est convenu comme suit :
 - à titre gracieux du 1^{er} au 30 juin 2020
 - 1750 € HT du 1^{er} juillet 2020 au 31 mai 2029
 50 € de charges s'ajoutent au loyer mensuel et le réajustement du loyer se fera chaque année.

Fait à Jonzac,
Le 14 AOUT 2020

Le Président
Claude BELOT

**Communauté de Communes
de la Haute - Saintonge**
7, rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex